

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 31 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Jean RACINE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Josette BESSE et Roger SCHERRER à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 14 mai	Le 14 mai	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2018-04-19D Politique de soutien au développement des bourgs centres-Commune de Grandvillars

*Dans le cadre de sa politique de soutien au développement des bourgs centres,
Vu la délibération n°2018-04-19A du Conseil communautaire du 31 mai 2018,*

La commune de Grandvillars a, quant à elle, développé une stratégie globale afin de renforcer son attractivité comme bourg-centre, favorisée par son positionnement géographique et la richesse de son passé industriel. L'un des enjeux majeurs est de permettre la poursuite du développement démographique de Grandvillars, déjà constaté lors du dernier recensement.

Trois pôles majeurs ont ainsi été déterminés sur la commune de Grandvillars, ville de projet en développement :

- le site des Forges, dont la restructuration a été portée par la communauté de communes et ensuite, pour ce qui concerne le bâti, par la SEM Sud Développement, et qui a permis non seulement la pérennisation d'un des plus anciens sites industriels de France, mais le développement de l'emploi et en particulier de fonctions tertiaires supérieures, avec en particulier l'installation des sièges de LISI et de LISI Automotive, et le projet d'implantation du centre de formation du groupe ; la commune de Grandvillars a accompagné la communauté de communes dans cette opération en assurant en particulier la réhabilitation en logements de l'ancienne école des Forges, permettant le relogement des habitants de la Caserne, qui a ainsi pu être démolie, l'ensemble assurant une transformation radicale de l'image renvoyée par cette partie de la commune ; cette opération portée par la commune de Grandvillars a eu un coût de 950 000 € ;
- le site du Château ; placé au cœur de la commune, très anciennement occupé par des installations industrielles, ce site nécessitait une reconversion complète ; une première phase a permis l'installation d'une maison médicale et d'une MARPA ; la seconde phase, en cours de réalisation, verra d'une part la restructuration complète du château Kléber, qui accueillera, outre les services de la mairie, la médiathèque et l'administration des services périscolaires, qui rayonnent chacun très au-delà des limites de la commune et sur l'ensemble de l'espace nord de la communauté de communes ; ces deux opérations représentent un investissement de l'ordre de 1 800 000 € ; des programmes immobiliers viendront compléter cet ensemble, et c'est ainsi un nouveau cœur de commune qui est en cours de réalisation ;
- les installations sportives situées à l'entrée nord de la commune, avec en particulier les tennis couverts ; les différents clubs qui y sont accueillis ont également un rayonnement dépassant très largement les limites de Grandvillars, et sont porteurs de fortes dynamiques, résultat d'un engagement soutenu et constant de la part de la commune. Les opérations majeures en la matière portent sur la réhabilitation du terrain de football synthétique et sur la rénovation complète des tennis couverts ; le budget consacré à ces opérations est de l'ordre de 1 050 000 €, dont 450 000 € pour le terrain de football et 600 000 € pour les tennis.

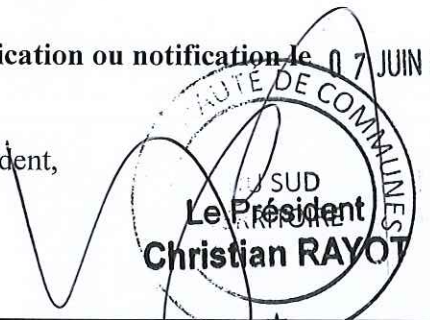



Ces différentes opérations ont été retenues par l'État au titre des dossiers retenus dans le plan de relance réservé aux bourgs-centres. La commune de Grandvillars sollicite ainsi, pour leur réalisation, et au titre de l'intérêt supra-communal de l'ensemble de ces opérations, un fonds de concours global et forfaitaire de la part de la communauté de communes à hauteur de 400 000 €, représentant donc 10,53% du montant total de ces projets.

La diversité de ces opérations traduit d'une part la dynamique générale des trois bourgs-centres du Sud-Territoire, mais aussi les politiques propres menées par chacun d'eux, sur la base des analyses qui ont été menées et des stratégies qui ont été retenues, qui s'appuient sur les atouts qu'il importe de valoriser, mais aussi sur les faiblesses qu'il importe de pallier. L'enjeu n'est bien évidemment pas de mettre en place des politiques uniformes sur ces trois communes, mais bien de favoriser une diversité et une complémentarité entre eux et, dans un contexte difficile pour les finances publiques, de mutualiser les efforts des collectivités et de soutenir des projets cohérents et ambitieux, tout en assurant une égalité de traitement entre les trois bourgs-centres.

Cette égalité n'est bien évidemment pas à rechercher au niveau des montants engagés, mais dans le soutien apporté aux projets portés par les trois bourgs-centres dans leur stratégie globale de développement, les montants engagés étant naturellement conditionnés par la nature même des projets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'allouer à la commune de Grandvillars un fonds de concours global et forfaitaire d'un montant de 400 000 €, portant sur l'aménagement de la mairie et de la médiathèque et la restructuration du terrain de football synthétique et des tennis couverts, sous réserve de justification de dépenses pour un montant minimal de 3 800 000 € sur ces opérations.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 07 JUIN 2018</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>  
--	--

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the importance of using reliable sources and ensuring the accuracy of the information gathered.